



### AVIS APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

#### MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 20TX007

L'avis d'appel public à concurrence a été publié sur le profil acheteur « eadministration64 », sur les petites affiches béarnaises et Pyrénées Atlantiques affiché aux portes de la Mairie le 9 JUIN 2020

#### IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de SALIES de BEARN – Place du Bayaà – 64270 SALIES DE BEARN –  
Courriel – [ag@salies-de-bearn.fr](mailto:ag@salies-de-bearn.fr)

Adresse du profil d'acheteur : [administration.lafibre64.fr](http://administration.lafibre64.fr)

Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principales : Collectivité territoriale

Département de publication : 64

**INTITULE DU MARCHE :** REF – 20TX007



#### OBJET DU MARCHE :

##### TRAVAUX D'ENTRETIEN ANNUEL DES VOIRIES COMMUNALES – PROGRAMME 2020 -

**Chemin de Herre ; Chemin de Timoutet ; Chemin de Saubotte ; Chemin de Lacazette ; Chemin Anti-Puyou ;  
Chemin Pouyeau ; Chemin Baranque ; Chemin de Mailhos, Rue Laroumette ; Chemin de Saint Pé ;  
Chemin du Padu ; Chemin du Tourounet**

Marché confié à des entreprises et/ou à des groupements d'entreprises

Ce marché n'est pas décomposé en tranches.

Le marché est non alloti

Les variantes et option ne sont pas autorisées

Le début des travaux est prévu en Août 2020 et la durée maximum est de 3 mois

#### CRITERES D'ATTIBUTION :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

- |  |                  |
|--|------------------|
| A. Valeur technique de l'offre (contenu du mémoire justificatif) | 40 points (40 %) |
| B. Prix des prestations  | 40 points (40 %) |
| C. Délai et Planning détaillé                                    | 20 points (20 %) |

Délai de validité des offres : 120 jours (à compter de la date limite de réception des offres)

**PROCEDURE PASSATION DES MARCHES :** La présente consultation est lancée conformément à l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Elle est lancée en vue de l'attribution de marchés de fournitures

La procédure de passation utilisée est : **la procédure adaptée ouverte.**

Elle est soumise aux dispositions de l'article R2123-1 et suivants du décret n°2018-1075.

#### Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours est le : **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU** - Villa Noullobos - 50 Cours Lyaudey - 64010 PAU Cédex – Tél. : 05 59 84 94 40 / Télécopie : 05 59 84 94 40 - Courriel : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr) - Adresse internet (U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

**Date de l'envoi de l'avis à la publication :** 08/06/2020.